



Monsieur Roch-Olivier MAISTRE  
Président de l'ARCOM  
39-43 quai André Citroën  
75015 PARIS

Paris, le 19 janvier 2023

Objet : courrier de soutien pour l'octroi d'une fréquence DAB+ à Radio Breizh

Monsieur le Président,

Par la présente lettre, nous, parlementaires bretons, souhaitons apporter un soutien appuyé pour le projet de création d'une radio en DAB+ en Bretagne portée par l'association Brudañ ha Skignañ.

L'association Brudañ ha Skignañ regroupe les radios associatives diffusant majoritairement en langue bretonne - Arvorig FM, Radio Bro Gwened, Radio Kerne, Radio Kreiz Breizh et Radio Naoned - et produit le seul journal d'information biquotidien en langue bretonne « *Keleier ar vro hag ar bed* », grâce à son équipe de cinq journalistes couvrant l'ensemble de la Bretagne.

Dans le cadre du déploiement de la radio numérique terrestre, l'association Brudañ ha Skignañ candidate à l'obtention de fréquences en DAB+ pour créer une nouvelle radio régionale, afin de permettre à l'ensemble des Bretonnes et des Bretons de s'exprimer, de s'informer et de se divertir en breton. La naissance de ce nouveau média est cruciale pour atteindre un public plus large et offrir une qualité de diffusion optimale, afin que les citoyennes et citoyens se réapproprient leurs langues.

Nous considérons que ce projet est très important dans l'espace numérique. Aujourd'hui, l'UNESCO a classé la langue bretonne en grand danger d'extinction et cet outil est nécessaire, afin que cette langue vivante puisse offrir de nouveaux canaux de diffusion en particulier aux jeunes générations issues de l'enseignement bilingue breton-français.

L'article 75-1 de la Constitution assure que les langues régionales font partie du patrimoine de la France. Elles sont classées, comme la langue française, comme « trésor national » à l'article L1 du Code du patrimoine. Cet article enjoint l'Etat de développer des politiques publiques afin de protéger et promouvoir les Langues de France.



Au regard des enjeux de la survie de la langue bretonne, nous espérons qu'une issue favorable pourra être réservée à la demande de l'association Brudañ ha Skignañ concernant l'octroi d'une fréquence supplémentaire. Ce projet est aussi soutenu par les collectivités locales dont la région Bretagne.

Nous vous prions de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sincères salutations.

**Paul MOLAC**, député du Morbihan  
**Thierry BENOIT**, député d'Ille-et-Vilaine  
**Yves BLEUNVEN**, sénateur du Morbihan  
**Mickaël BOULOUX**, député d'Ille-et-Vilaine  
**Jean-Luc FICHET**, sénateur du Finistère  
**Nadège HAVET**, sénatrice du Finistère  
**Jean-Charles LARSONNEUR**, député du Finistère  
**Murielle LEPVRAUD**, députée des Côtes d'Armor  
**Sandrine LE FEUR**, députée du Finistère  
**Didier LE GAC**, député du Finistère  
**Anne LE HENANFF**, députée du Morbihan  
**Annie LE HOUEROU**, sénatrice des Côtes d'Armor  
**Nicole LE PEIH**, députée du Morbihan  
**Laurence MAILLART-MEHAIGNERIE**, députée d'Ille-et-Vilaine  
**Graziella MELCHIOR**, députée du Finistère  
**Lysiane METAYER**, députée du Morbihan  
**Jimmy PAHUN**, député du Morbihan  
**Jean-Claude RAUX**, député de Loire-Atlantique  
**Claudia ROUAUX**, députée d'Ille-et-Vilaine  
**Simon UZENAT**, sénateur du Morbihan